

**BÉNÉFICIAIRE DE LA PROTECTION SUBSIDIAIRE**  
**APATRIDE**

**RENOUVELLEMENT**

**Vous devez apporter votre dossier complet, dans l'ordre de la liste. LES ORIGINAUX DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉS D'UNE COPIE des documents suivants et, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé.**

1. Documents communs

- **Justificatif de séjour régulier** : carte de séjour en cours de validité
- **Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois** :
  - facture/échancier (édition il y a moins de 6 mois) d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet
  - bail de location ou quittance de loyer (uniquement si locataire d'un organisme public type CROUS, Office de HLM...)
  - relevé de taxe d'habitation (si moins de 6 mois) ou attestation d'assurance habitation
  - **si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier + facture du dernier mois
  - **en cas d'hébergement à titre gratuit chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée + copie de sa carte d'identité ou carte de séjour + justificatif de domicile de moins de 6 mois (acte de propriété ou relevé de taxe d'habitation ou facture/échancier d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant ou bien quittance/bail de location si locataire d'un organisme public)
- **3 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC/19794-5:2005) (pas de copie)
- **Formulaire au verso dûment complété**

2. Documents spécifiques au titre sollicité

**2.1 BÉNÉFICIAIRE DE LA PROTECTION SUBSIDIAIRE : CARTE DE SEJOUR PURIANNUELLE**

(art. L. 424-9 du CESEDA)

code Agdref : 9813

- Pas de document supplémentaire

**2.2 BÉNÉFICIAIRE DE LA PROTECTION SUBSIDIAIRE : membre de famille**

(art. L. 424-11 du CESEDA)

code Agdref : 9843, 9844, 9845

- **Justificatif de nationalité** : passeport (pages relatives à l'état-civil, aux dates de validité et au visa) ou à défaut, carte d'identité, attestation consulaire...
- **Justificatif du lien familial** avec le bénéficiaire de la protection subsidiaire
  - justificatif de mariage pour le conjoint (copie intégrale de l'acte de mariage ou livret de famille) ou de l'union civile pour le partenaire d'une union civile (copie du contrat d'union civile) ;
  - justificatif de filiation pour les enfants et ascendants (copie intégrale de l'acte de naissance ou livret de famille pour les enfants légitimes ; déclaration faite par le bénéficiaire de la protection subsidiaire ou l'ascendant de protégé subsidiaire à l'officier d'état-civil reconnaissant sa paternité ou sa maternité naturelle pour les enfants naturels ; décision d'adoption pour les enfants adoptés).
- **Le conjoint ou parent doit être présent** avec son titre de séjour (+ copie)

**2.3 BÉNÉFICIAIRE DE LA PROTECTION SUBSIDIAIRE ou membre de famille : CARTE DE RESIDENT (10 ans)**

(art. L. 424-13 du CESEDA)

code Agdref : 1527 ou 1529, 1530, 1531

- **Justificatifs de 4 années de séjour régulier** sous couvert d'une carte de séjour en qualité de bénéficiaire de la protection subsidiaire ou de membre de famille de bénéficiaire de la protection subsidiaire

**2.4 APATRIDE : CARTE DE SEJOUR PLURIANNUELLE**

(art. L. 424-18 du CESEDA)

code Agdref : 9811

- Pas de document supplémentaire

**2.5 APATRIDE : membre de famille**

(art. L. 424-19 du CESEDA)

code Agdref : 9816

- **Justificatif de nationalité** : passeport (pages relatives à l'état-civil, aux dates de validité et au visa) ou à défaut, carte d'identité, attestation consulaire...
- **Justificatif du lien familial** avec le bénéficiaire de la protection subsidiaire
  - justificatif de mariage pour le conjoint (copie intégrale de l'acte de mariage ou livret de famille) ou de l'union civile pour le partenaire d'une union civile (copie du contrat d'union civile) ;
  - justificatif de filiation pour les enfants et ascendants (copie intégrale de l'acte de naissance ou livret de famille pour les enfants légitimes ; déclaration faite par le bénéficiaire de la protection subsidiaire ou l'ascendant de protégé subsidiaire à l'officier d'état-civil reconnaissant sa paternité ou sa maternité naturelle pour les enfants naturels ; décision d'adoption pour les enfants adoptés).
- **Le conjoint ou parent doit être présent** avec son titre de séjour (+ copie)

**2.6 APATRIDE ou membre de famille : CARTE DE RESIDENT (10 ans)**

(art. L. 424-13 et 424-21 du CESEDA)

code Agdref : 1511 ou 1515

- **Justificatifs de 4 années de séjour régulier** sous couvert d'une carte de séjour en qualité d'apatride ou membre de famille d'apatride

**DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR**

- PROTECTION SUBSIDIAIRE  
  PROTECTION SUBSIDIAIRE (famille)  
  PROTECTION SUBSIDIAIRE (carte de résident)  
 APATRIDE  
  APATRIDE (famille)  
  APATRIDE (carte de résident)

Nom : .....

Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....à.....

N° personnel (10 chiffres figurant sur la carte de séjour) : .....

Adresse : .....

Code postal .....Ville .....

N° de téléphone..... Courriel (@) : .....

Je sollicite le renouvellement d'une carte de séjour et joins à cet effet l'ensemble des pièces requises.

Je suis informé que j'ai l'obligation de signaler tout changement d'adresse sous un délai de trois mois (article R. 431-23), si je deviens titulaire d'une carte pluriannuelle et je dois être en mesure de justifier, lors de tout contrôle par la préfecture, que je continue de remplir les conditions pour le maintien de cette carte de séjour (article L. 433-1).

J'atteste que mon adresse     n'a pas changé     a changé

- Mariage :
- Naissance d'un enfant :
- Divorce ou séparation :
- Autre :

J'atteste que ma situation personnelle    n'a pas changé    a changé

Je déclare avoir pris connaissance qu'en application des articles 441-6 et 441-7 du code pénal, toute obtention frauduleuse de document délivré par une administration est punie de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende et toute fausse déclaration est punie d'1 an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

A .....le.....

Signature

**Attention** : Pensez à faire la copie de vos récépissés et de vos cartes de séjour temporaire pour vos démarches administratives (CAF ...). Aucune attestation ne sera délivrée.